

DECISION N° 123-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230503-DAJ-DEC-23-176-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2023

Publication : 05/05/2023

portant validation du devis de l'entreprise Attila pour 5 292.00 € HT

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Attila en date du 15/02/2023.

Considérant que la société Attila propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société Attila, pour la réfection et désamiantage de la couverture du mur mitoyen de la Résidence Gabrielle d'un montant de 5 292.00 € HT.

Bernay, le 28/04/2023.